

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2026.09.15 - 08
Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL – LOT « INCENDIE » de la SALLE
POLYVALENTE et « UNE POMPE A CHALEUR » pour la MAISON SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre à 20 heures et 00 minute, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 10 septembre 2026 qui leur a été adressée le 11 septembre 2026 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 10 septembre 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLÉRO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr BIGORGNE Cédric, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir : Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony,

Étaient absents : Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie et Mme QUESTROY Nathalie.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	2	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric.

**DELIBERATION DCM2026.09.15 - 08 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL – LOT
« INCENDIE » de la SALLE POLYVALENTE et « UNE POMPE A CHALEUR » pour la MAISON
SOCIALE**

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame Denis Josiane, Maire

Dans le but de mettre la salle polyvalente en conformité, des travaux de sécurité (incendie et systèmes d'alarme) sont prévus, appuyés par l'expertise d'un bureau d'études dédié au SSI. L'objectif est d'assurer la clôture de cette opération « salle polyvalente » en obtenant un avis conforme de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA).

De même, la commune s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique en remplaçant un système de chauffage obsolète par une solution performante et bas carbone, elle a décidé d'acheter une pompe à chaleur (PAC) pour la maison sociale, un bien immobilier dont elle est propriétaire.

Le montant total estimé des travaux s'élève à en 44 518.49 € HT, selon les devis estimatifs des entreprises consultés :

- Lot Secours Incendie – SALLE POLYVALENTE :
 - Les deux Devis des travaux ATP1 : 8 875.50 € HT + 5 274.83 € HT = 14 150.33 € HT
 - Les deux Devis de l'AFTI : 14 270 € HT + 5 400€ HT = 19 670 € HT
- Pompe à chaleur – MAISON SOCIALE :
 - Devis Société HOUEIX : 10 698.16 HT

Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Financement sollicité	Pourcentage	Montant HT
ETAT	35 %	15 581.47 €
REGION	0 %	0 €
DEPARTEMENT	0 %	0 €
AUTOFINANCEMENT	65 %	28 937.02 €
TOTAL	100 %	44 518.49 €

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **SOLLICITE** une aide financière de la part de l'ETAT au titre de la DETR-DSIL pour les travaux et études nécessaires sur le lot INCENDIE de la salle Polyvalente et la mise en place d'une PAC pour la Maison sociale ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - ETAT 35 % = 15 581.47 € HT
 - Autofinancement 65 % = 28 937.02 € HT
 - Total = 44 518.49 € HT
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce

dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr BIGORGNE Cédric

Mme DENIS Josiane

